

CONTRAT DE LOCATION

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél : _____ Port : _____

Nbre d'animaux : _____

N° d'immatriculation du véhicule : _____

Liste des Occupants

(enfants et adultes)

Nom	Prénom	Date de naissance
		/ /
		/ /
		/ /
		/ /
		/ /
		/ /

RESERVATION

LOCATION CHALET / MOBIL-HOME

- Chalet 4 places
- Chalet 5 places
- Mobil-home 4 places
- Mobil-home 5 places
- Chalet PMR

Pour la période du/...../.....

au/...../.....

Arrivée le samedi à partir de 16h

Départ le samedi avant 10h

EMPLACEMENT TENTE, CARAVANE

&

CAMPING CAR

- Forfait Nature
(1 empl. + 1 ou 2 pers. + 1 véhicule)
- Forfait Confort
(1 empl. + 1 ou 2 pers. + 1 véhicule+ électricité)
- Forfait passage
(arrivée après 18 h, départ avant 10h)

Pour la période du/...../..... au/...../.....

MODALITES DE PAIEMENT

Je joins à ce bon de réservation : 50% de mon séjour (hors taxe de séjour).

- Chèque (à l'ordre du Trésor Public)
- Chèques vacances
- Espèces

Carte bancaire non acceptée

Le solde du séjour est à régler le jour de votre arrivée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et déclare y souscrire.

Date : _____ A : _____

Signature :

Retourner ce document
dûment rempli à :

Camping du Lac Saint clair
767 Route de la Plaine
73110 DETRIER
Tel : 04 79 25 73 55

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du règlement intérieur.

La réservation devient ferme à réception de l'acompte représentant 50% du montant de la location (hors taxe de séjour), ainsi que du contrat de location signé et daté par le locataire.

Tarifs

Le montant des redevances est fixé par délibération du Conseil Municipal et fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les tarifs des emplacements libres sont fixés suivant le nombre de personnes et le nombre de nuits passées sur le terrain ; les tarifs des locations meublées sont fixés forfaitairement (tarifs à la semaine ou forfait week-end). Les redevances sont payées au bureau d'accueil.

Modalités d'arrivée et de départ

Quel que soit la saison, les hébergements et les emplacements sont disponibles à partir de 17h00, et au plus tard jusqu'à l'heure de fermeture du bureau d'accueil. Les départs doivent être obligatoirement effectués avant 10h00.

A son arrivée le client se présente au bureau d'accueil et doit :

- ✓ Présenter au gestionnaire du camping sa pièce d'identité
- ✓ Remettre les chèques de cautions (qui seront restitués le jour du départ, déduction faite des sommes éventuellement dues)
- ✓ Régler d'avance l'intégralité du séjour.

État des lieux

Une fiche d'inventaire est remise à l'arrivée des clients. Toute anomalie devra être signalée le jour même. Aucune réclamation formulée ultérieurement ne pourra être prise en compte. Un état des lieux de sortie de la location sera fait le jour du départ. Les frais éventuel de remise en état, le matériel manquant ou détérioré seront facturés (encaissement de tout ou partie de la caution, ou règlement suivant les tarifs fixés dans la fiche d'inventaire).

Entretien

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Le nettoyage de la location est à la charge du locataire, la caution « ménage » ne sera pas restituée si le nettoyage n'est pas effectué.

Annulation de la réservation

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit. En cas d'annulation, les arrhes de 50% seront conservées par le camping ; toute autre somme versée sera remboursée. L'annulation d'une réservation pourra être intégralement remboursée en cas de force majeure (événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne). Dans ce cas, le client devra fournir au camping tout justificatif attestant de son impossibilité d'honorer sa réservation.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Nous vous remercions d'en prendre connaissance. Tout client doit se conformer au règlement intérieur du camping. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'expulsion du camping sans aucun remboursement du séjour.

Animal domestique

Les animaux sont acceptés avec supplément suivant le tarif en vigueur. **Lorsqu'ils sont admis, ils ne doivent en aucun cas rester seuls sur l'emplacement ou dans la location**, vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage.

Responsabilité Il appartient au vacancier de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier. Tout oubli d'effet personnel à l'intérieur du camping ne saurait engager la responsabilité de notre établissement.